

## COORDONNATEUR DE PIAL

*Référence : Circulaire N° 2019-088 du 05 Juin 2019 et annexe (VADEMECUM du PIAL)*

INTITULÉ DU POSTE	COORDONNATEUR DE PIAL
CADRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordonnateur exerce ses missions sous la responsabilité du ou des pilotes du PIAL. Il travaille en étroite collaboration avec le service de l'école inclusive (SEI) de la DSDEN et est l'interlocuteur des directeurs et/ou des chefs d'établissement du secteur.</li> <li>• Son action est conduite exclusivement au sein du PIAL pour organiser et coordonner les actions des AESH.</li> <li>• Son cadre d'action est défini par cette fiche de poste qui servira à la rédaction d'une lettre de mission.</li> <li>• Il bénéficie d'une rémunération d'1 IMP à taux plein.</li> </ul>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger les informations avec le service de l'école inclusive (SEI), les directeurs ou chefs d'établissement et les ERSEH.</li> <li>• Répartir les AESH, en lien avec les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les ERSEH afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins des élèves.</li> <li>• Organiser les remplacements de longue durée des AESH, accompagner la gestion de la RH de proximité.</li> <li>• Organiser les réunions de coordination (calendrier construit avec le pilote du PIAL), les réunions de régulation et de bilan du fonctionnement du PIAL. Mettre en œuvre des outils de communication.</li> </ul>
CONNAISSANCES ET COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)</li> <li>• Connaissance générale du cadre réglementaire relatif à l'accompagnement humain en contexte scolaire.</li> <li>• Aisance communicationnelle et relationnelle.</li> <li>• Capacité et autonomie d'organisation, maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordonnateur est nommé par le directeur académique sur proposition du ou des pilotes du PIAL.</li> </ul>